

17.

Le cadre juridique

Frise chronologique

Contenu du kit :

- **Cartes « Dates »**
- **Cartes « Noms des textes juridiques »**
- **Cartes « Descriptions des textes juridiques »**
- **Tableau des textes juridiques**

Pour information, les traités, protocoles et conventions sont des instruments juridiquement contraignants : ils créent des obligations pour les États qui les ratifient.

Les déclarations et principes, en revanche, sont en principe non contraignantes : elles expriment des principes ou des engagements politiques sans force obligatoire directe. Une déclaration peut toutefois inspirer des lois nationales qui, elles, auront une valeur contraignante.

10 décembre 1948

1979

2011

1994

2003

2004

2007

2006

Déclaration universelle des droits de l'homme - Nations Unies

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - Nations Unies

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - Conseil de l'Europe

Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme - Organisation des États américains

Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique - Union africaine

Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes dans la région de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est - Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

Principes de Jogjakarta - Nations Unies

Déclaration de Montréal

La Déclaration proclame que les droits à la liberté, à l'égalité et à la dignité sont les droits imprescriptibles de tout individu et que les droits à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne sont essentiels à la jouissance de tous les autres droits. Retranscrite dans plus de 500 langues, elle est le texte le plus traduit au monde mais elle n'a pas de force obligatoire légale.

Cette convention internationale vise à combattre les discriminations à l'encontre des femmes. Elle définit ces discriminations comme « Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe, qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, des droits humains et des libertés fondamentales, dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine. »

Cette convention souhaite prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Elle a été signée par les États membres du Conseil de l'Europe.

Cette convention est adoptée par les États membres de l'organisation des États américains pour lutter contre les violences à l'égard des femmes.

Ce protocole vise à protéger les femmes contre la discrimination et la violence en Afrique, à garantir leur participation à la vie politique et à promouvoir leur autonomisation économique.

Cette déclaration réaffirme l'engagement des dix pays signataires d'Asie du Sud-Est à éliminer la violence contre les femmes à travers davantage de coopération régionale et bilatérale.

Il s'agit du premier texte international qui est dédié aux droits des personnes LGBTI+ (Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) et qui pose des principes sur l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Leur objectif est de rappeler que les personnes LGBTI+ ont les mêmes droits que tout le monde et aussi interdire toute forme de discrimination à leur encontre.

Cette Déclaration met l'accent sur 5 thèmes abordés lors de ladite conférence : les droits essentiels, les enjeux mondiaux, la diversité de la communauté LGBT, la participation dans la société et la nécessité de provoquer le changement social.

Tableau des textes juridiques

Nom du texte juridique et institution (avec lien vers le texte complet)	Description	Date d'adoption
<u>Déclaration universelle des droits de l'homme - Nations Unies</u>	La Déclaration proclame que les droits à la liberté, à l'égalité et à la dignité sont les droits imprescriptibles de tout individu et que les droits à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne sont essentiels à la jouissance de tous les autres droits. Retranscrite dans plus de 500 langues, elle est le texte le plus traduit au monde mais elle n'a pas de force obligatoire légale.	10 décembre 1948
<u>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - Nations Unies</u>	Cette convention internationale vise à combattre les discriminations à l'encontre des femmes. Elle définit ces discriminations comme « Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe, qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, des droits humains et des libertés fondamentales, dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.	1979
<u>Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - Conseil de l'Europe</u>	Cette convention souhaite prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Elle a été signée par les États membres du Conseil de l'Europe.	2011
<u>Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme - Organisation des États américains</u>	Cette convention est adoptée par les États membres de l'organisation des États américains pour lutter contre les violences à l'égard des femmes.	1994

Nom du texte juridique et institution	Description	Date d'adoption
<u>Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique - Union africaine</u>	Ce protocole vise à protéger les femmes contre la discrimination et la violence en Afrique, à garantir leur participation à la vie politique et à promouvoir leur autonomisation économique.	2003
<u>Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes dans la région de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est - Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (texte complet en anglais)</u>	Cette déclaration réaffirme l'engagement des dix pays signataires d'Asie du Sud-Est à éliminer la violence contre les femmes à travers davantage de coopération régionale et bilatérale.	2004
<u>Principes de Jogjakarta - Nations Unies</u>	Il s'agit du premier texte international qui est dédié aux droits des personnes LGBTI+ (Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) et qui pose des principes sur l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Leur objectif est de rappeler que les personnes LGBTI+ ont les mêmes droits que tout le monde et aussi interdire toute forme de discrimination à leur encontre.	2007
<u>Déclaration de Montréal</u>	La Déclaration de Montréal met l'accent sur 5 thèmes abordés lors de ladite conférence : les droits essentiels, les enjeux mondiaux, la diversité de la communauté LGBT, la participation dans la société et la nécessité de provoquer le changement social.	2006